

Pour les logiciels libres, fruits du travail coopératif

Tout est bon pour couler les concurrents et les faire disparaître : distribuer des logiciels gratuits, cacher les sources, modifier les formats de fichiers libres pour les rendre illisibles, s'approprier des normes comme le HTML (1) ou le javascript en les modifiant, user des ventes liées pourtant illicites en France, tenter de faire passer, auprès des États, des projets de loi en matière de brevets logiciels, tenter de mettre en place un système permettant à terme de contrôler à distance les ordinateurs de la planète.

Cet état au-dessus des États et des lois n'a pu s'implanter qu'avec notre bienveillance. Ce n'est pas une fatalité et il ne tient qu'à nous d'y remédier :

- par l'éducation, en arrêtant toute logique de conditionnement et en présentant aux enfants l'utilisation des logiciels libres ;

- par notre action citoyenne, en usant de notre persuasion afin que les lois de libre concurrence soient effectivement appliquées dans notre pays, en s'opposant à tous les projets visant à entraver la libre création, en s'associant aux actions menées par les utilisateurs de l'informatique libre.

Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

C'est un logiciel dont on peut se procurer le code source et dont la licence permet la libre modification et rediffusion de ces sources. La gratuité n'a donc rien à voir avec la liberté, un logiciel propriétaire peut être gratuit (graticiel ou freeware) ou en essai gratuit (partagiciel ou shareware) et rester propriété de son auteur. Le logiciel libre au contraire appartient à la communauté, il est le fruit d'un travail coopératif entre des concepteurs et des utilisateurs. Cette communauté perfectionne le produit, le modifie en fonction des besoins, trouve les fonds nécessaires à la viabilité du projet. Un rapprochement avec le fonctionnement coopératif de notre classe n'est pas du tout incongru.

Sans le savoir, chacun utilise des logiciels libres, lorsqu'il se connecte à Internet par exemple. Ce sont ces logiciels qui ont forgé l'histoire de l'Informatique, au temps où les logiciels propriétaires n'existaient pas. Depuis, la Free Software Foundation veille

sur ce patrimoine commun et précieux. C'est cette persévérance qui a permis le développement, entre autre, du noyau Linux.

Quel est l'intérêt des logiciels libres ?

Il est possible de réaliser la plupart des tâches courantes sur un ordinateur en utilisant des logiciels libres et gratuits. Ceux-ci sont même souvent plus performants que les logiciels propriétaires mais ils ont un gros défaut : ils sont gratuits ! De ce fait, ils ne bénéficient d'aucune publicité. Suivant que l'on profite ou non de la vente des logiciels propriétaires, la vision que l'on a des logiciels libres est fort différente, pour certains, ce sont même des produits à abattre. Et donc, lorsque vous allez acheter votre matériel informatique, le vendeur n'est peut-être pas la personne la plus indiquée pour vous conseiller un logiciel. D'autant plus qu'on lui a facilité la tâche en mettant dans votre paquet, et bien que cela soit interdit par la loi, tout un tas de logiciels dont vous n'aurez peut-être pas l'utilité.

Autre intérêt, les échanges de fichiers sont possibles sans limitation, il suffit d'installer sur sa machine le logiciel libre qui a permis sa création. Oui, la liberté c'est aussi ne pas être obligé d'acheter ou de pirater un logiciel pour pouvoir lire un document que l'on vous adresse parce que son expéditeur a eu l'indélicatesse de l'enfermer dans un format propriétaire non documenté ! On peut résister à l'invasion d'une armée mais pas à celle d'une idée dont le temps est venu. (Victor Hugo).

Marc Quendez

Membre du secteur TICE et du chantier Outils de l'ICEM

(1) Alors que le HTML est un format universel basé sur une norme, des sites construits avec certains logiciels propriétaires ne sont lisibles que par un seul navigateur. Le monopole détruit la communication et appauvrit la recherche.